

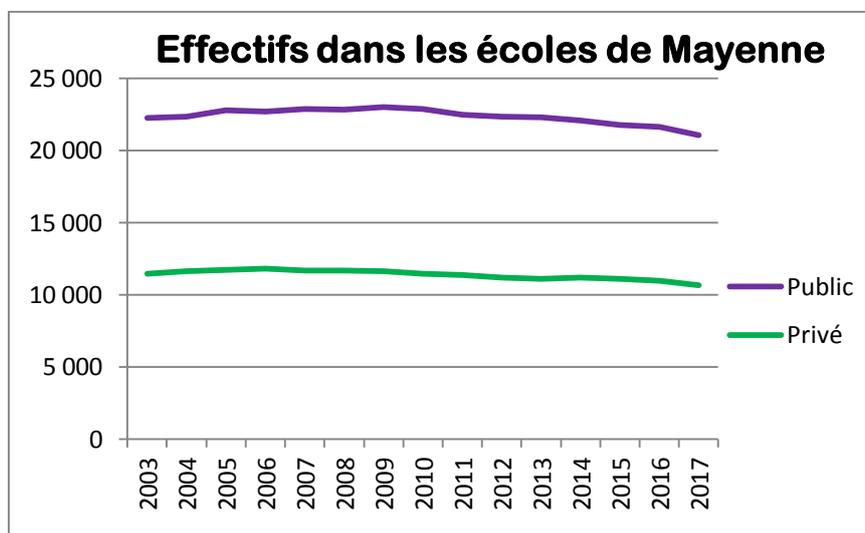
La priorité au primaire reste un slogan

Lors du Comité Technique Académique qui s'est réuni ce vendredi 12 janvier 2018, Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes a annoncé la répartition des 34 postes attribués aux écoles publiques par le Ministère.

	Prévision d'évolution du nombre d'élèves	Dotation*
Loire Atlantique	95	67
Maine et Loire	-651	-5
Mayenne	-316	-9
Sarthe	-752	0
Vendée	-723	-19
Académie	-2 347	34

*Cette dotation s'explique par le nombre d'école en REP+ par département (4 écoles en Mayenne ; 0 en Vendée...)

La baisse des effectifs d'élèves pour la rentrée 2018 est importante dans notre département, nous ramenant au nombre d'élèves accueillis il y a une vingtaine d'années.



La suppression sèche de 9 emplois de professeurs des écoles en Mayenne est significative de renoncements pour l'école !

Le ministère fait le choix de ne centrer ses efforts que sur la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+, mesures favorables mais prononcées au détriment de toutes les autres écoles, voire des autres classes des écoles en REP+.

Baisser le nombre d'élèves de CP en REP justifie-t-il de ne pas diminuer le nombre d'élèves des autres classes du département, bien souvent très chargées ? Une fois de plus, faute de moyens, on va opposer une nécessaire baisse des effectifs dans

toutes les classes et des mesures particulières qui, si elles peuvent présenter un intérêt vont mécaniquement compliquer la situation des écoles qui n'en bénéficieront pas.

Alors que cette baisse démographique devrait être l'occasion de diminuer significativement le nombre d'élèves par classe, c'est au contraire la logique de la règle à calcul qui s'applique. Les besoins sont pourtant criants : diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, prioriser l'école rurale en ne laissant plus aucune classe « maternelle-CP » à plus de 20 élèves, favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap (création de postes d'enseignants référents, formation des enseignants), améliorer les remplacements, développer le « plus de maîtres que de classes », renforcer le maillage des RASED, rétablir une véritable formation des enseignants...

La répartition départementale des ouvertures et fermetures de classe sera présentée par le Directeur Académique lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du Lundi 12 février 2018 (Groupe de travail le 5).

En l'état, il sera contraint de prendre un nombre trop important de mesures défavorables aux écoles, aux élèves et à leurs enseignants. Le SNUipp-FSU 53 appelle d'ores-et-déjà les acteurs et les partenaires de l'école publique à se rassembler et à préparer les mobilisations collectives pour dénoncer ces mesures et exiger des moyens à la hauteur des ambitions que nous avons pour nos enfants, pour la société de demain.

Pour le second degré, l'augmentation des moyens académiques (+36 postes) ne permet pas d'accompagner l'augmentation des effectifs (+1092 élèves).

	<i>Prévision d'effectifs 2018 (CLG+LYC)</i>	<i>Mesures de rentrée ETP HP</i>
Loire-Atlantique	+971	+ 54
Maine-et-Loire	-123	- 19
Mayenne	-84	- 3
Sarthe	-191	-29
Vendée	+519	+ 31
Académie	+1092	+ 34

Cela inclut les étudiants en BTS et classe préparatoire.

Une fois de plus, la dotation des lycées sera mise en œuvre sans que la réforme de la classe de seconde et ses conséquences sur les structures ne soient connues.

Autant dire que les annonces concernant le plan étudiant auront bien du mal à être suivies d'effets.

Tous les pays modernes ont depuis longtemps compris qu'un nombre raisonnable d'élèves par classe est une condition première à leur réussite.

Il s'agit aussi d'apporter la formation attendue par les enseignants.

Tout le monde l'aura compris, un slogan ne fait pas le renouveau de l'Ecole.

Laval, le lundi 15 janvier 2018